

**Mairie de Guzargues**  
**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Juin 2004 – 21h00**

**Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.**

**Présents:** Mmes REDO Christine, FLORES Christiane  
MM COURTIEU Yves, BONANNO Eric, BONNET Jérôme, MELOTTE Jacques  
MALCHIRANT Thierry.  
**Excusés :** Mmes BARTHES Mariette, VIDAL Patricia, M. ANTOINE Pierre (procuration à M. BONNET J.)  
**Absent :** M. ACCARDO Gérald

**BOCR**

**1 – Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification de l'ordre du jour suivante :  
- Recours au tribunal administratif de Montpellier de M.CRAMM contre la déclaration de travaux de M. ATTIAS

Modification de l'ordre du jour adoptée à l'unanimité.

**1 – Compte rendu de la séance du 22 AVRIL 2004**

Le compte rendu de la séance du 22 avril 2004 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Remplacement secrétariat de Mairie**

La secrétaire de Mairie devant s'absenter pour une durée de 3 mois, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à embaucher une remplaçante pour la durée précitée.

**3 – Maîtrise d'œuvre – Extension de la Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'extension de la Mairie. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet AJM Architecture pour une mission de base au taux de 11%.

**4 – Fête du 03 juillet 2004**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :  
Prix du repas : 15 € par adulte  
10 € par enfant de 6 à 10 ans  
gratuit pour les – 6 ans

**5 – Recours au Tribunal Administratif de M. CRAMM contre la Déclaration de Travaux de M.ATTIAS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Montpellier par M. CRAMM contre la Déclaration de Travaux délivrée à M. ATTIAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de représenter la commune dans l'instance susvisée. Décide de désigner à Maître MARGALL, avocat au Barreau de Montpellier, pour défendre et représenter la commune dans la présente instance.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00 .**

**Le Maire  
Yves COURTIEU**